

Séance publique du 7 juillet 2003

Délibération n° 2003-1261

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Irigny

objet : **Centre-ville - Rue de l'Eglise - Individualisation de l'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La première tranche du réaménagement des voies du centre-ville d'Irigny est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement communautaire votée par le conseil de Communauté du 21 janvier 2003.

Le centre-ville d'Irigny souffre de difficultés de fonctionnement (mauvaise accessibilité, circulation difficile, stationnements insuffisants). La sécurité des piétons est mal assurée (trottoirs absents ou étroits). Les commerces de proximité souffrent également de la localisation proche de structures commerciales importantes le long des grands axes de circulation (autoroute A450). Les voies et espaces publics du centre sont vétustes. Ils ne contribuent pas à la mise en valeur des monuments tels que l'hôtel de Ville, le château des archevêques, l'église et la maison de la Tour. La qualité de leur aménagement actuel est incompatible avec la volonté de revitalisation du centre-ville. Une réflexion globale sur le réaménagement des voiries du centre-ville a donc été proposée en complément de travaux précédemment réalisés ou en cours.

Le réaménagement du centre-ville doit participer :

- à la qualité de vie des habitants,
- au renforcement de l'attractivité commerciale,
- à la sécurité des déplacements des piétons,
- à la mise en valeur du patrimoine immobilier.

Le programme pour l'ensemble de ces voies a été rédigé à la fin de 2002, il détaille :

- la transformation en voie piétonne de la rue de la Fondarmée sur une longueur de 215 mètres,
- l'aménagement en zone 30 de la rue de l'Eglise sur une longueur de 70 mètres et des trois impasses de l'Eglise sur une longueur respectivement de 50, 30 et 50 mètres,
- l'aménagement en zone 30 de la rue Delbourg sur une longueur de 160 mètres,
- la requalification et l'élargissement des trottoirs de la Grande Rue pour une longueur de 140 mètres,
- la requalification de la rue Baudrand sur une longueur de 270 mètres.

La rue du 8 mai 1945, RD 127, hors de la compétence communautaire n'est pas concernée par ce programme.

Le coût global estimé du programme s'élève 1 620 000 €. Le coût de la première tranche comprenant l'aménagement de la rue de la Fondarmée, rue et impasses de l'Eglise et rue Delbourg s'élève à 600 000 €.

Sur la base du programme rédigé à la fin de 2002, il est proposé d'individualiser la maîtrise d'œuvre de conception de l'opération qui requière l'intervention d'un paysagiste et d'un concepteur d'espaces publics : elle serait donc externalisée. Le lancement de l'appel d'offres de travaux interviendra à la fin de 2003 pour la réalisation de la première tranche dès 2004.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 7 avril 2003 et du bureau restreint le 12 mai 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2003-0963 en date du 21 janvier 2003 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de l'aménagement du centre-ville et le lancement de la première phase de travaux dès 2003.

2° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains concernant le centre-ville (rue de l'Eglise) à Irigny pour un montant de 600 000 € répartis selon l'échéancier suivant :

- 55 000 € en 2003,
- 545 000 € en 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,